



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Pithiviers
Canton de Malesherbes

Mairie de Montliard

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

06 AVR. 2023



ID : 045-214502155-20230403-D2023_09-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/03/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

L'an 2023, le 30 Mars à 19:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Montliard s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUDEAU Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux conseillers municipaux le 23/03/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/03/2023.

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BEAUDEAU Didier, Maire, M. FAZILLEAU Philippe, Mme GUILLET Martine, M. SEVIN Jean-Louis, M. SINIC André, M. MENEAU Gilles, M. BERTRAND Charles, M. LECARDEUR Jean-François, M. DEJARDIN Mathieu, M. PEGUY Thierry

Excusé ayant donné procuration : M. MONTIER Tanguy à Mme GUILLET Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Pithiviers

Secrétaire de séance : M. FAZILLEAU Philippe

D2023_09 – Attribution des Subventions communales 2023 - complément

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération D2023_07 du 23 février 2023 qui attribuait les subventions communales 2023.

Le SEPAB a transmis dernièrement sa demande de subvention avec 2 adhérents dont 1 enfant. Il est donc nécessaire de mettre à jour le tableau des subventions.

Après avoir examiné la nouvelle demande de subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

– **modifie l'attribution** les subventions communales aux associations selon le tableau ci-dessous :

Ligue contre le Cancer. Comité du Loiret	40 €
Papillons Blancs du Loiret. Section de Pithiviers	30 €
Croix Rouge Française. Délégation Montargis-Pithiviers	30 €
Sapeurs-Pompiers de Bellegarde	50 €
Coopérative scolaire de Boiscommun (école maternelle)	130 €
Coopérative scolaire de Boiscommun (école primaire)	150 €
Association Entraide et Loisirs	90 €
Ass. pour l'aide à domicile des personnes âgées - ADAPA	300 €
Souvenir Français	50 €
Union des Anciens Combattants Boiscommun-Montliard	50 €
Vaincre la Mucoviscidose	30 €
Section des Donneurs de Sang. Canton de Beaune	50 €
Association Solidarité Beaunoise - Banque alimentaire	100 €
FNACA. Comité cantonal de Beaune	30 €
Office national des A.C.V.G. à Paris	40 €
Entente Beaune Boiscommun Basket	30 €
Association "Montliard, Rencontre et Culture" - MRC	90 €
SEPAB de Bellegarde	60 €
Judo Club Beaunois	30 €
MJC – Section Tir à l'Arc : Les Archers de la Rose	150 €

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le **06 AVR. 2023**

ID : 045-214502155-20230403-D2023_09-DE



Ass. Départ. des Restaurants du Cœur	100 €
CERCIL à Orléans	30 €
France Alzheimer - Loiret	30 €
Association Solidarité Beaunoise => Banque alimentaire	100 €
MARPA de Nesploy	100 €
Ass. des Amis de l'Hôpital Paul Cabanis	30 €
Ass. des secrétaires de Mairie du Loiret	30 €
Association sportive du Lycée Duhamel du Monceau	50 €
Fédération des Aveugles de France - Val de Loire	30 €
Karaté Club de Beaune-la-Rolande	60 €
SPA	100 €
AFSEP (Sclérose en plaque)	30 €
AFM Téléthon	30 €
APE Les Canailles	120 €
AAMAL – Ass. Des Anciens Maires et Adjoints du Loiret	30 €
USEP - Ecole élémentaire de Boiscommun	120 €
Groupe	20 €
Les Amis de la Bibliothèque	100 €
Total	2 540 €

- **dit** que les crédits supplémentaires correspondants sont inscrits au chapitre 65 article 65748 du budget primitif ;
- **autorise** le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2023
Le Maire,
M. BEAUDEAU Didier



Le secrétaire de séance,
M. FAZILLEAU Philippe